MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, Saint-Médard, vendredi le 5 juin 2026, à 19 heures.

Sont présents à cette séance,
Monsieur Rodolphe Thériault, Maire
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2 Absent
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3
Madame Sophie Gagnon conseiller # 4

Sous la présidence de Monsieur le maire Rodolphe Thériault

Est également présente,
Madame Jeanne Lapalme, directrice générale/ greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2026-06-124

ACCORD TRAVAUX BASSINS

ATTENDU QUE des travaux importants pour le bassin de rétention des boues de Saint-Médard sont prévus au budget;

ATTENDU QUE la présente résolution vise l'installation des vannes dans les quatre cellules du bassin;

ATTENDU QUE les travaux nécessite qu'un Conseil d'administration de la FQM permettent les travaux en hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE la FQM (Fédération québécoise des municipalités) a besoin de l'aval de la municipalité pour que le CA de la FQM puisse analyser le dossier;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **Sophie Gagnon,** et adoptée à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Médard entérine la résolution permettant au conseil d'administration de la FQM d'entreprendre l'analyse du dossier d'installation de vannes dans le bassin de rétention des boues.

Certifiée conforme à la séance du 5 juin 2026
Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

2026-06-06

Rodolphe Thériault, maire
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard